



## AFFAIRES FINANCIERES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-28/06-10**

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 28 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 23 juin 2023

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (17) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration** (4) : ENDERLIN François (procuration à BELLENGER Elisabeth). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). MORARD Christian (procuration à DAUTEL Gilles). MEYNARD Delphine (procuration à VANDENBERGHE-RICHARD Séverine).

**Absent excusé** : (1) JAUME François

**Absent** : (1) LANTENOIS Geoffrey

**Assistait également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

**FONDS DE CONCOURS VERSE PAR LA COVE**  
**ANNEE 2023**  
**VERSEMENT ET AFFECTATION**

M. Olivier Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

La CoVe reconduit en 2023 le fonds de concours annuel, dit de « solidarité », attribué à ses communes membres.

Sa répartition commune par commune a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des finances de la CoVe réunie le 11 mai 2023.

L'enveloppe allouée à la commune de Caromb est de 93 287 € au titre de l'année 2023, en augmentation de 8 270 € par rapport à 2022.

Le tableau annexé à la présente délibération détaille les dépenses liées à des équipements communaux, inscrites au Budget 2023 de notre commune, auxquelles serait affecté ce fonds de concours.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

3 JUL. 2023

ID : 084-218400307-20230630-2023CM280610-DE

Les recettes correspondantes figurent dans le même tableau et permettent de vérifier la contrainte réglementaire suivante : le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,  
après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- D'approuver le versement par la CoVe à la commune de Caromb d'un fonds de concours d'un montant annuel de 93 287 € pour l'année 2023,
- De valider l'affectation de ce fonds de concours telle que précisée dans le tableau annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes et prendre toutes décisions aux effets ci-dessus.

***DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 30 juin 2023

Le Secrétaire de Séance



Monique MONTAGARD



Le Maire,



Valérie MICHELIER

COMMUNE DE CAROMB

FONDS DE CONCOURS ATTRIBUE PAR LA COVE – ANNEE 2023

PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 084-218400307-20230630-2023CM280610-DE

<b>EQUIPEMENT : BATIMENTS COMMUNAUX</b>		<b>DEPENSES 2023 TTC</b>	<b>RECETTES 2023 TTC</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Fournitures d'entretien (60631)	18 000 €	Fonds de concours Cove (fct) (74751)	93 287 €
Fournitures de petits équipements (60632)	70 000 €		
Entretien de biens mobiliers (61558)	8 000 €	Autofinancement Commune de Caromb	263 713 €
Contrat d'assurance sur les bâtiments (6161)	32 000 €		
Electricité (60612)	150 000 €		
Entretien des bâtiments (615221)	34 000 €		
Combustibles (60621)	45 000 €		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>357 000 €</b>		<b>357 000 €</b>